

- ✓ Les cartes de route avec le pointage du ou des contrôles, ainsi que les feuilles d'émargement pour sortie en groupe, authentifiées par un membre du bureau du club, devront être retournées au VC Bréviandes avant le 1er samedi du mois d'octobre de l'année en cours pour homologation.
- ✓ Impossibilité de faire partie du classement après cette date.
- ✓ Retour cartes de contrôle individuelle, feuilles d'émargement pour sortie de groupe de club, argent de l'engagement chez [Bike Evolution P. Egret](#). Les documents complets seront remis au responsable des enregistrements aux réunions mensuelles du bureau pour homologation.

Le port du casque est fortement conseillé surtout dans l'Yonne

RECOMPENSES

Les récompenses sont attribuées en privilégiant les clubs .

- ✓ Chaque participant recevra des points selon le barème ci-dessous pour le classement de fin de saison.
- ✓ *Chaque parcours n'est comptabilisé qu'une seule fois par participant*

- Parcours N° 01 : 52 km = 5 points
- Parcours N° 02 : 77 k m = 10 points
- Parcours N° 03 : 108 km = 15 points
- Parcours N° 04 : 124 km = 20 points
- Parcours N° 05 : 55 km = 5 points
- Parcours N° 06 : 77 km = 10 points
- Parcours N° 07 : 104 km = 15 points
- Parcours N° 08 ; 125 km = 20 points
- Parcours N° 13 : 58 km = 5 points
- Parcours N° 14 : 76 km = 10 points

Attention !!!! Les parcours 9, 10, 11,12 ne sont pas programmés en 2023

Ces points seront doublés pour les féminines

Les clubs, du premier au dixième, ayant totalisé le plus grand nombre de points se verront attribuer des récompenses en fin d'année.